



Litige commande entre professionnels et particuliers

Par **Sanali Samirdine**, le **28/12/2017** à **21:34**

Bonjour,

Voilà ma copine en voulant acheter une robe de mariée dans boutique, ils lui ont dit qu'il était impossible de passer une commande si elle ne procède pas au règlement d'un acompte de 50% du prix de la robe (1600 euros). Elle a avancé 500 euros ils lui ont demandé de revenir avec 300 euros pour compléter et faire 800 euros c'est à dire les 50% d'acompte afin qu'ils puissent passer la commande. Entre temps le mariage à été annulé ma copine a demandé le remboursement des 500 euros qu'elle avait avancé ils lui ont dit que c'était impossible car ils ont déjà passer la commande auprès de leur fournisseur. Alors ma question est la suivante : cette boutique a elle le droit de lui refuser le remboursement sachant qu'ils ont soit disant passé la commande sans que ma copine règle les 50% d'acompte condition posé par la boutique pour pour passer la commande ? Avaient ils le droit d'encaisser les 500 euros sans faire une facture ou faire signer un bon de commande ? Et n'y t-il pas un délai de rétractation en cas de commande de ce genre ?

Merci pour votre réponse